

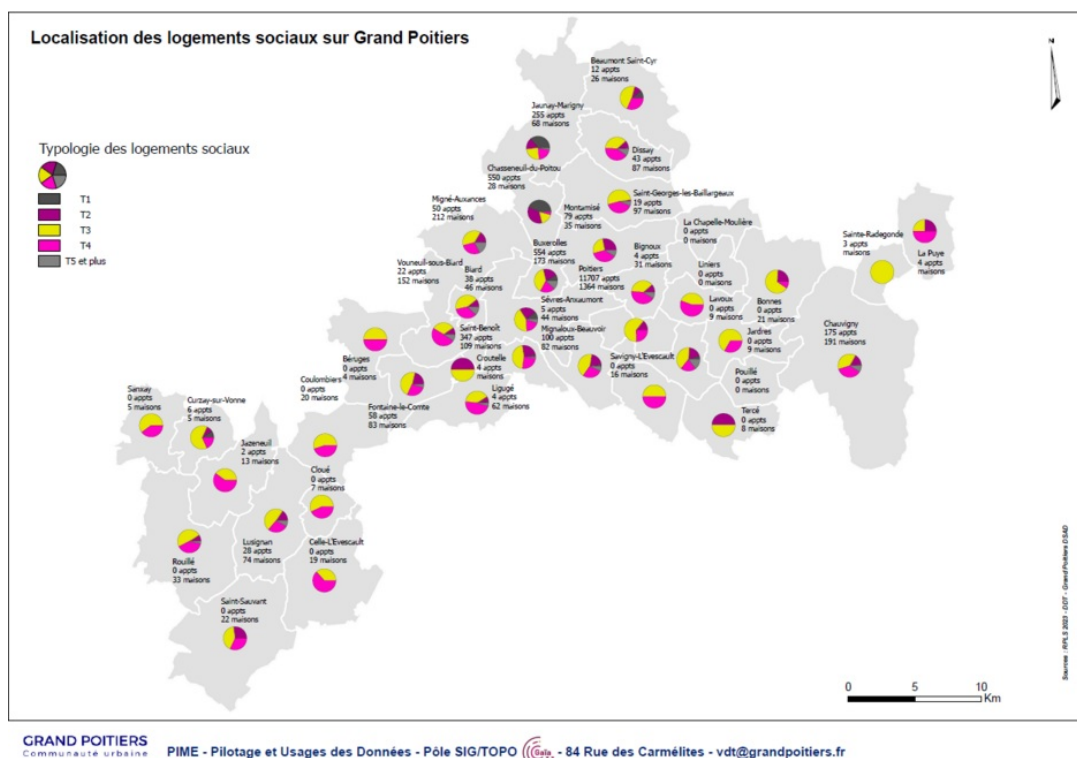
Grand Poitiers Communauté urbaine

Demande de logement social

Une seule demande, un numéro de dossier unique.

Un logement social ou Habitation à Loyer Modéré (HLM) est un logement locatif abordable, dont le loyer est plafonné et dont l'accès est soumis à conditions de ressources.

Où sont les logements sociaux sur Grand Poitiers ?



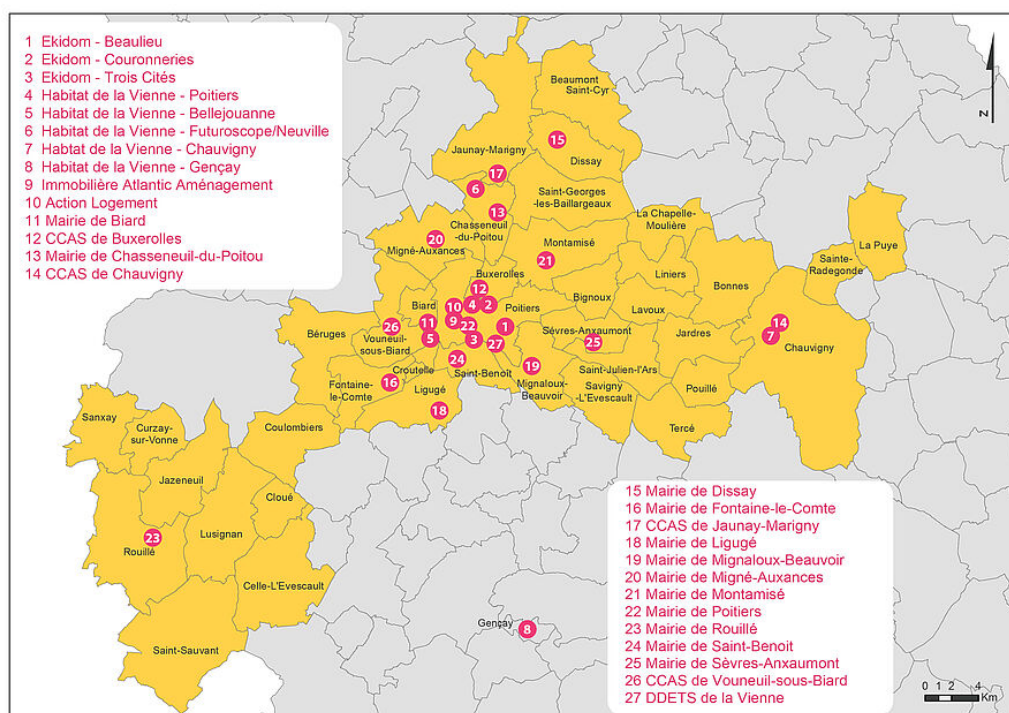
Toutes les communes de Grand Poitiers disposent d'un parc de logements locatifs sociaux dont la variété des typologies permet de répondre aux besoins de la population. Le site

[demandedelogement86.fr](https://www.demandedelogement86.fr/) (<https://www.demandedelogement86.fr/imhowebGP86/pages/86/statistiques.html?>)

donne des informations détaillées par commune de Grand Poitiers et quartiers de Poitiers, sur les logements locatifs sociaux, les demandes et les attributions, ainsi que sur les délais moyens d'attente pour l'octroi d'un logement.

<https://www.grandpoitiers.fr/demande-de-logement-social/>

Où puis-je déposer ma demande de logement social ?



> Sur

[demandedelogement86.fr](https://www.demandedelogement86.fr/) (<https://www.demandedelogement86.fr/imhowebGP86/>)

> Ou auprès de l'un des guichets d'enregistrement localisé sur la carte ci-dessous (adresse des guichets et modalités pratiques de dépôt précisées au sein du

[Guide pratique de demande d'un logement social](#)

)

Déposer ma demande en quelques étapes

LE CIRCUIT DE MA DEMANDE

ÉTAPE 01 Je dépose ma demande de logement social



ÉTAPE 02 Je complète et mets à jour ma demande



ÉTAPE 03 TRAITEMENT DE MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL Analyse de mon dossier > Passage en CALEOL



Décision de la CALEOL



Attribution



Non attribution



ÉTAPE 04

L'organisme HLM
me contacte et je fais part de mon
choix (sous 10 jours)



J'accepte
le logement

OU



Je refuse
le logement



Signature du bail

Le détail de ces étapes

> Ma demande peut être remplie directement

en ligne (<https://www.demandedelogement86.fr/imhowebGP86/>)

, ou bien je peux télécharger le

[formulaire CERFA](#)

de demande de logement social et

[sa notice](#)

ou les retirer auprès de l'un des bailleurs sociaux ou une mairie et les adresser à l'un des guichets d'enregistrement (carte ci-dessus).

> Si ma demande est réalisée en format papier, je peux me rendre ou envoyer mon dossier (formulaire et copie d'une pièce d'identité ou titre de séjour valide), auprès d'un des guichets d'enregistrement.

> Une fois mon dossier enregistré en ligne sur

[demandedelogement86.fr](https://www.demandedelogement86.fr/imhowebGP86/) (<https://www.demandedelogement86.fr/imhowebGP86/>)

, ou déposé dans l'un des guichets d'enregistrement identifiés sur la carte ci-dessus, une attestation d'enregistrement me sera remise. Avec cette attestation, sont fournis les identifiants qui me permettent de consulter mon dossier

en ligne (<http://www.demandedelogement86.fr/>)

, de le compléter ou de le mettre à jour. Toute modification du dossier peut aussi être faite auprès de l'un des guichets d'enregistrement.

- Les dossiers complets seront instruits par les bailleurs sociaux qui pourront me demander des pièces complémentaires et me faire visiter un ou plusieurs logements. Si je le souhaite, je peux demander un rendez-vous à un bailleur social ou à Action Logement (salariés d'une entreprise du secteur privé assujéti), afin de faire le point sur ma demande, vérifier la cohérence de mon projet, et voir si des propositions de logement sont possibles.
- Ma demande instruite est soumise à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) du bailleur (réunion bimensuelle). Elle décide de l'attribution des logements sociaux. La CALEOL est composée de représentants du conseil d'administration du bailleur, des locataires, de la commune du logement concerné, de Grand Poitiers et de l'État.
- Après la proposition de logement par le bailleur, je dispose de 10 jours pour donner ma réponse.

Quels critères sont étudiés en CALEOL ?

Selon la loi, l'attribution des logements sociaux doit permettre de satisfaire les besoins des personnes aux ressources modestes et des personnes défavorisées.

Pour ce faire, sont donc étudiés plusieurs critères :

- les ressources et la composition du ménage ;
- les conditions de logement actuel ;
- l'éloignement du lieu de travail ;
- la mobilité géographique liée à l'emploi ;
- l'activité professionnelle des membres du ménage pour les assistants familiaux ou maternels ;
- la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs ;
- les situations de handicap.

La prise en compte de ces différents critères, vise à tenir compte de la diversité de la demande constatée localement, en :

- favorisant l'égalité des chances des demandeurs et la mixité sociale des villes et des quartiers,
- permettant l'accès à l'ensemble des secteurs d'un territoire de toutes les catégories de publics éligibles au parc social.

L'absence de lien avec la commune d'implantation du logement ne peut constituer à elle seule le motif de non-attribution d'un logement adapté aux besoins et aux capacités du demandeur.

Combien coûte un logement social ?

Au 1^{er} janvier 2022 :

- **367,3 €/mois** hors charges de loyer principal moyen
- **65,2 m²** de superficie moyenne habitable
- **5,6 €/m² habitable/mois** hors charges (contre 8,6 € dans le parc locatif privé, en moyenne)

Les deux-tiers des loyers pratiqués se situent entre 4,5 et 6,7 €/mois hors charges par m² habitable.

Le niveau de loyer et de charges est variable selon l'époque de construction, la localisation, le type de construction (maison/appartement), les prestations (présence d'un ascenseur, existence d'une terrasse, d'une cave, ou d'un garage, etc.).

La « réduction de loyer de solidarité » mise en place en 2018 est susceptible de faire baisser le loyer de base selon la situation du ménage (composition familiale, ressources...) et l'APL du même montant.

Les demandeurs dépassant le niveau de ressources exigées pour l'accès au logement social, peuvent, sous certaines conditions, avoir accès au logement social. Pour les connaître, il convient de se rapprocher de l'un des guichets d'enregistrement précédemment cités.

Les bailleurs sociaux du territoire

- EKIDOM
 - Habitat de la Vienne
 - Immobilière Atlantic Aménagement
 - ICF Habitat Atlantique
- <https://www.grandpoitiers.fr/demande-de-logement-social?>

Contacts des bailleurs sociaux du territoire

Contacts pour les étudiants

CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse)

📍 [64, rue Gambetta - BP 176
86004 Poitiers](https://www.google.com/maps/?q=64,+rue+Gambetta+-+BP+176+86004+Poitiers) (<https://www.google.com/maps/?q=64,+rue+Gambetta+-+BP+176+86004+Poitiers>)

☎ [0549606868](tel:0549606868)
✉ Courriel
📠 [0579606883](tel:0579606883)
📍 [ITINÉRAIRE](https://www.google.com/maps/dir//46.581474,0) ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//46.581474,0](https://www.google.com/maps/dir//46.581474,0))

CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Poitiers)

📍 [15, rue Guillaume VII le Troubadour
BP 629
86022 Poitiers](https://www.google.com/maps/?q=15,+rue+Guillaume+VII+le+Troubadour+BP+629+86022+Poitiers) (<https://www.google.com/maps/?q=15,+rue+Guillaume+VII+le+Troubadour+BP+629+86022+Poitiers>)

☎ [0549608800](tel:0549608800)
✉ Courriel
📠 [0549410658](tel:0549410658)
📍 [ITINÉRAIRE](https://www.google.com/maps/dir//46.587978,0) ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//46.587978,0](https://www.google.com/maps/dir//46.587978,0))

Contacts pour toutes informations d'ordre juridique ou financier, pour la location ou l'accèsion à la propriété, l'attribution des prêts à taux zéro

DDT (Direction Départementale des territoires)

📍 [20, rue de la Providence
BP 80523
86020 Poitiers Cedex](https://www.google.com/maps/?q=20,+rue+de+la+Providence+BP+80523+86020+Poitiers+Cedex) (<https://www.google.com/maps/?q=20,+rue+de+la+Providence+BP+80523+86020+Poitiers+Cedex>)

☎ [0549031300](tel:0549031300)
📍 [ITINÉRAIRE](https://www.google.com/maps/dir//46.561906,0) ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//46.561906,0](https://www.google.com/maps/dir//46.561906,0))

Contacts pour les salariés des entreprises du secteur privé assujetti

Autres contacts

ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

📍 [Maison départementale de l'habitat, Téléport 2, Avenue René Cassin
86360 Chasseneuil-du-Poitou](https://www.google.com/maps/?q=Maison+départementale+de+l'habitat,+Téléport+2,+Avenue+René+Cassin+86360+Chasseneuil-du-Poitou) (<https://www.google.com/maps/?q=Maison+départementale+de+l'habitat,+Téléport+2,+Avenue+René+Cassin+86360+Chasseneuil-du-Poitou>)

☎ [0549883193](tel:0549883193)
✉ Courriel
📍 [ITINÉRAIRE](https://www.google.com/maps/dir//46.66171,0) ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//46.66171,0](https://www.google.com/maps/dir//46.66171,0))

Dans le cadre de ses missions de guichet d'enregistrement, la Direction Développement Social et Accès aux Droits tient des **permanences pour vous accompagner dans vos démarches de demande de logement social** :

> **le lundi après-midi sur rendez-vous**

Ces permanences se déroulent **au CCAS de Poitiers** situé 45 rue de la Marne 86 000 POITIERS

Contact

GRAND POITIERS
Direction Développement Social et
Accès aux Droits

☎ [05.49.52.35.95](tel:05.49.52.35.95)

<https://www.grandpoitiers.fr/demande-de-logement-social?>

Soliguide : un guide solidaire

Soliguide recense tous les services, initiatives et ressources pour les personnes qui rencontrent une difficulté.

[Consultez toutes les structures recensées dans la Vienne \(https://soliguide.fr/fr/\)](https://soliguide.fr/fr/)



GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30